

LANGOIRAN – GIRONDE

PVAP

NOTES

Réunion publique 1 en présentiel, présentation du projet de PVAP et pièces du dossier

Le 5 septembre 2023 à 18h30

Présentation en PJ.

5 participants

En présence de :

M. le maire

Sandra MAURY, Service urbanisme -Etat civil-Elections

Alexandra SAN, architecte du patrimoine, chargée d'étude Atelier Lavigne

Mme SAN présente les éléments du projet de PVAP et les pièces qui constituent le dossier.

À la suite de cette présentation, un certain nombre de questions et d'échanges sont engagés et notés ci-après.

Un habitant demande si par rapport à l'actualité, les thématiques environnementales, performances énergétiques, Enr, photovoltaïque, mais aussi recherche d'espace extérieurs sont abordés et traités par le PVAP.

- La chargée d'étude répond que ces thèmes sont effectivement traités et que les règles proposées visent à apporter des solutions en cohérence avec le bâti, sa nature (matériaux) et ses enjeux patrimoniaux. Ses règles sont déclinées suivant les enjeux des secteurs et la catégorie du bâti (protégé, pas protégé...).

Un habitant demande ce qui est pris en compte dans les cônes de vues.

- La chargée d'étude répond que ce sont les immeubles bâtis et non bâtis, les espaces inclus dans le cône de vue qui sont intégrés. Elle précise que les cônes de vue font l'objet de fiches illustrées dans le rapport de présentation afin de cibler les enjeux de gestion et que les règles sur les cônes de vues se rajoutent aux règles sur les catégories (immeubles, espaces libres...) afin de garantir d'une qualité d'ensemble.

Une habitante demande à quel moment les documents pourront être consultés ?

- La chargée d'étude répond que tous les documents pourront être consultables au moment de l'enquête publique. M. le maire rajoute que la consultation sera aussi possible sur le site de la commune. La présentation de la réunion publique et les échanges seront également consultables sur le site web.

Un habitant demande si cela à une portée sur les abords de 500m autour des monuments historiques.

- La chargée d'étude explique qu'il n'y a pas de portée sur les abords de 500 m qui restent en place.

Un habitant a le projet de faire réaliser une fresque sur sa maison et demande si cela sera possible.

- La chargée d'étude répond que ce cas n'a pas été intégré dans les règles. Pour autant, cela ne veut pas dire que ce ne sera pas possible. C'est un dialogue à engager avec l'architecte des bâtiments de France et les services instructeurs.

M. le maire clôt la réunion publique et remercie les habitants de leur présence.